

Le Bureau du Congrès

CG-BUR(2021)38-INF30¹
19 mai 2021

Activités de coopération du Congrès dans les États membres et les régions voisines

Évolution entre le 19 novembre 2020 et le 19 mai 2021

Document soumis pour information au Bureau du Congrès le 26 mai 2021

¹ Ce document est classé confidentiel jusqu'après son examen par le Bureau du Congrès

Table des matières

Introduction	3
Développements récents	3
I. Projets bilatéraux mis en œuvre dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.....	5
Projets en cours	5
Arménie	5
Bosnie-Herzégovine (Mostar)	6
Géorgie	6
République de Moldova	7
Ukraine	9
II. Activités de coopération au Kosovo*	10
Kosovo*	10
III. Activités de coopération dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des pays voisins	10
Maroc	10
Tunisie.....	12

Introduction

Le présent document fait **brèvement le point sur les principaux résultats** obtenus par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (le Congrès) dans le cadre de ses activités de coopération dans les États membres et les régions voisines du Conseil de l'Europe entre **novembre 2020 et mai 2021**. Les projets de coopération s'inscrivent dans le cadre d'accords bilatéraux, par le biais de plans d'action par pays et d'autres documents de coopération, ou dans le cadre de la politique à l'égard des régions voisinesⁱ. Le Congrès élabore un rapport complet sur ses activités de coopération chaque année en octobreⁱⁱ, sur la base de ses *lignes directrices pour les activités de coopération*ⁱⁱⁱ.

Par le biais de projets de coopération, le Congrès apporte un **soutien pratique** pour remédier aux insuffisances de la démocratie locale identifiées par divers organes de suivi du Conseil de l'Europe et par les recommandations thématiques et de suivi du Congrès sur la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale.

Grâce à son **expertise et à son expérience largement reconnues en matière de démocratie locale et régionale**, le Congrès est dans une position clé pour aider les collectivités locales et régionales et leurs associations à renforcer leurs capacités institutionnelles et à acquérir de nouvelles compétences et connaissances. Le Congrès offre aux collectivités locales et régionales une plate-forme précieuse pour se réunir et partager les meilleures pratiques innovantes et les leçons tirées. La riche expertise des membres du Congrès est mise à profit dans **l'apprentissage entre pairs** pour soutenir un renforcement efficace des capacités.

Les priorités thématiques de la coopération sont les suivantes :

- L'autonomisation des collectivités locales et régionales en favorisant le dialogue avec le gouvernement central et en renforçant leurs associations ;
- Le renforcement des capacités des élu-e-s locaux-ales et régionaux-ales en tant qu'agent-e-s du changement ;
- La sensibilisation des jeunes aux principes de la démocratie locale et leur engagement au niveau local ;
- L'apprentissage par la pratique en s'impliquant dans des initiatives locales visant à améliorer la gouvernance, notamment par la participation des citoyens.

Les activités de coopération du Congrès comprennent une approche des droits de l'homme axée sur l'égalité des genres et l'intégration et la protection des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des minorités. L'objectif est de renforcer les capacités des autorités locales et régionales à intégrer et à protéger les droits de l'homme au niveau local, conformément aux priorités du Congrès^{iv}.

Dans le contexte de la crise de santé publique provoquée par la pandémie de COVID-19, le Congrès a adapté ses méthodes de travail avec ses partenaires. L'importance de l'utilisation d'outils de gouvernement ouvert est devenue encore plus évidente pendant la période de pandémie, pour tenir les citoyen-ne-s informé-e-s, permettre la participation du public et garantir l'accès aux données ouvertes,

À cet égard, le Congrès a développé l'outil en ligne bE-Open^v, qui permet d'accéder facilement aux normes internationales pertinentes et au contexte national, à la législation, à la jurisprudence, aux lignes directrices et aux bonnes pratiques relatives à 4 grands domaines d'intérêt, l'éthique et la responsabilité publiques, la prévention de la corruption, la transparence et la participation des citoyens. Lancé en mars 2021, l'outil est mis en œuvre en Arménie, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine, et sera étendu à l'Albanie et au Kosovo*.

Développements récents

Le Congrès a huit projets en cours en Arménie, en Bosnie-Herzégovine (Mostar), en Géorgie, en République de Moldova, en Ukraine, au Kosovo^{vi}, et dans le cadre du partenariat Sud-Med au Maroc et en Tunisie. Le projet le plus récent a été lancé en Géorgie en décembre 2020, avec pour objectif de renforcer la démocratie participative et les droits de l'homme au niveau local.

En plus de la proposition de projet soumise pour un financement dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour le Bélarus 2019-2021^{vii}, sept propositions de projet supplémentaires ont été soumises pour un financement dans le cadre des Plans d'action et documents de coopération du Conseil de l'Europe en Arménie, en Bosnie-Herzégovine, en République de Moldova, en Ukraine et au Kosovo* et dans le cadre des Partenariats de voisinage du Conseil de l'Europe au Maroc et en Tunisie.

I. Projets bilatéraux mis en œuvre dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

Projets en cours

Arménie

Titre du projet	Renforcement de l'Association des communautés d'Arménie et de la gouvernance décentralisée participative et transparente en Arménie
Dates	Juillet 2019 – juin 2022
Budget	€ 900 000
Financement	Suisse – Agence Suisse pour le développement de la coopération
Objectifs	Le projet vise à renforcer la qualité de la démocratie locale en Arménie et à améliorer la confiance des citoyens dans les autorités locales. Il soutient l'Association des Communautés d'Arménie dans l'exécution de son mandat et dans la représentation des intérêts des autorités locales auprès du gouvernement. Le projet vise également à améliorer la transparence et la responsabilité des autorités locales et à les aider dans la mise en œuvre des mécanismes de participation citoyenne.

Une **Communauté de Pratique sur l'intégrité politique dans la gouvernance locale** a été créée pour servir de groupe de coordination pour l'adoption de politiques et mesures nationales d'intégrité et de lutte contre la corruption au niveau local. La Communauté de Pratique a permis à ses membres de mieux connaître la démocratie locale et standards éthiques. Ils ont ainsi pu, avec l'aide d'experts, la traduire en guides et modèles pratiques, tels que : a) Modèle de code de conduite pour les fonctionnaires municipaux ; b) Modèle de plan d'action anticorruption pour l'autonomie locale ; c) Méthodologie d'évaluation du risque de corruption et plan d'action ; d) Evaluation des besoins en matière de développement des capacités ; e) Programme de formations des formateurs axé sur la lutte contre la corruption au niveau local ; f) Feuille de route pour la participation des autorités locales à l'élaboration du plan d'action national pour un gouvernement ouvert.

La deuxième réunion de la Communauté de Pratique s'est tenue le 30 mars 2021 afin d'identifier les défis auxquels sont confrontées les autorités nationales et locales en matière de prévention de la corruption et de promotion de l'éthique publique, de la gouvernance transparente et de la participation des citoyens aux processus décisionnels, de discuter des réalisations de la Communauté de Pratique et parvenir à un consensus sur la poursuite du soutien aux autorités nationales et locales.

Le projet soutient également l'Association des Communautés d'Arménie (CAA). **Une stratégie de décentralisation et une stratégie sur les mécanismes de consultation** ont été élaborées, adoptées par les organes directeurs de la CAA et soumises pour examen au Ministère de l'administration territoriale. La CAA s'est déclarée ouverte et prête au dialogue avec les autorités nationales, soulignant ainsi la nécessité d'une consultation régulière des autorités locales par les niveaux supérieurs du gouvernement.

Une **évaluation du plan stratégique de la CAA 2016-2020** a été lancée en janvier 2021 afin d'identifier les lacunes de sa mise en œuvre et de fournir des recommandations adaptées aux organes décisionnels de l'Association pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie et d'un nouveau plan d'action, et l'identification des domaines prioritaires et besoins des membres de l'Association.

Le projet a soutenu la CAA au travers d'une subvention pour renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles de son secrétariat. Les membres du personnel employés dans le cadre de la subvention ont bénéficié d'un soutien supplémentaire de la part d'experts et d'un encadrement « sur le tas », afin d'améliorer l'efficacité globale du secrétariat de la CAA.

Bosnie-Herzégovine (Mostar)

Titre du projet	Développer la participation démocratique dans la ville de Mostar
Dates	Février 2020 – décembre 2021
Budget	€ 500 000
Financement	Norvège – Plan d'action pour la Bosnie-Herzégovine 2018-2021 ^{viii}
Objectifs	Après une décennie sans élections locales dans la ville de Mostar, le projet crée des opportunités pour que les citoyens puissent s'engager dans le processus délibératif et participer à la prise de décision locale, dans le but de restaurer la confiance des citoyens envers les autorités publiques. En parallèle, le projet cherche à développer les compétences et les connaissances des acteurs locaux en matière d'approches démocratiques

Dans la perspective du premier processus délibératif qui se tiendra à Mostar et en Bosnie-Herzégovine, une **méthodologie spécifique** a été développée pour l'Assemblée des citoyens qui est prévue pour juillet 2021.

Après les élections locales du 20 décembre 2020, le projet s'est engagé auprès des autorités municipales nouvellement élues, notamment le maire, le président du conseil municipal et les conseillers municipaux afin de présenter le projet et le concept de processus délibératif, qu'ils ont fortement soutenu.

La **structure de gouvernance du processus délibératif** a été mise en place, y compris l'équipe de supervision qui suivra l'Assemblée des citoyens. Lors de la réunion tenue le 26 mars 2021, les représentants du bureau du maire, du conseil municipal et de deux universités de la ville de Mostar ont été invités à déléguer leurs membres pour l'équipe de supervision.

Un **processus de sélection du sujet de délibération** a été lancé de manière inclusive. Dans un premier temps, une enquête en ligne a été conduite en avril 2021 pour que les citoyens de Mostar proposent un sujet d'intérêt. Ainsi, 1068 citoyens de Mostar ont répondu à l'enquête en proposant une liste de 20 sujets. Par la suite, deux ateliers, l'un avec des représentants de la société civile, des groupes informels et des universités et le second avec l'administration de la ville et le conseil municipal de Mostar, ont été organisés les 4 et 10 mai 2021, respectivement pour réduire le nombre de sujets proposés à six (avec la société civile, les groupes informels et les universités) puis aux trois derniers (administration de la ville et conseil municipal de Mostar) qui seront inclus dans la délibération.

Un programme pour les activités de développement des capacités des conseillers locaux est en cours d'élaboration. La première série d'ateliers est prévue pour la seconde moitié du mois de mai 2021.

Géorgie

Titre du projet	Renforcer la démocratie participative et les droits de l'Homme au niveau local en Géorgie
Dates	Décembre 2020 – novembre 2023
Budget	€ 1 800 000 (dont € 900 000 pour la composante du Congrès ^{ix})
Financement	Plan d'action pour la Géorgie 2020 – 2023 ^x et gouvernement autrichien

Objectifs Le projet vise à renforcer la protection des droits de l'Homme et la participation démocratique du public au niveau local en Géorgie en veillant à ce que les organisations de la société civile et les citoyens aient un réel impact sur les processus décisionnels. Le projet contribue également à consolider les cadres institutionnels et à renforcer les capacités des autorités locales et de l'Association nationale des autorités locales de Géorgie (NALAG) afin de protéger et d'intégrer les normes et pratiques en matière de droits de l'Homme dans leurs politiques et stratégies, d'intégrer une perspective de genre et d'éliminer toute forme de discrimination.

Le projet a démarré lors de la période considérée avec le recrutement de l'équipe du projet, les réunions avec les partenaires, ainsi que tout le travail préparatoire pour le développement des activités. Cela inclut la sélection des municipalités dans des régions spécifiques (à savoir Tbilissi, Samtskhe-Javakheti, Kvemo Kartli, ainsi que les régions définies comme prioritaires par le gouvernement géorgien en adoptant le Programme pilote de développement régional intégré 2020-2022, à savoir Kakheti, Imereti, Guri, et Racha-Lechkhumi-Kvemo Svaneti) et la conception des moyens d'engagement des groupes de citoyens cibles - les élus locaux et l'administration municipale (en tant que détenteurs d'obligations), les acteurs de la société civile, y compris les femmes, les jeunes, les minorités, les personnes déplacées, ainsi que les autres groupes vulnérables et les résidents des municipalités participantes.

Afin d'adapter les activités du projet aux besoins et défis identifiés des autorités locales et de l'Association nationale des autorités locales de Géorgie (NALAG) pour la réalisation des droits de l'Homme, la **révision du rapport d'évaluation 2020 sur les droits de l'Homme au niveau local en Géorgie** a été lancée afin de fournir une cartographie actualisée de la situation des droits de l'Homme au niveau local. Elle fera référence à la nouvelle loi sur les droits des personnes handicapées et au code des droits de l'enfant, qui ajoutent des responsabilités déléguées aux autorités locales, et mettra en exergue la nouvelle stratégie nationale des droits de l'Homme à partir de 2021 et le concept de politique nationale de la jeunesse pour 2020-2030.

L'élaboration du manuel sur le gouvernement local ouvert et l'éthique publique en Géorgie^{xi} permettra non seulement l'inclusion de nouveaux éléments relatifs aux principes du gouvernement ouvert, mais servira également de référence pour la mise en œuvre d'initiatives locales dans les municipalités sélectionnées, en termes de législation nationale, de lignes directrices et d'exemples de bonnes pratiques.

République de Moldova

Titre du projet	Renforcer la culture du dialogue et la consultation des pouvoirs locaux en République de Moldova – Phase I
Dates	Juin 2020 – mai 2021
Budget	€ 175 000
Financement	Plan d'action pour la République de Moldova 2017-2020 ^{xii}
Objectifs	Le projet contribue à renforcer le dialogue et la consultation entre les niveaux local et central du gouvernement et à renforcer la position institutionnelle et les capacités organisationnelles du Congrès des autorités locales de Moldova (CALM) dans des domaines tels que le dialogue politique, le plaidoyer, la bonne gouvernance et la fourniture de services de qualité aux membres.

Le projet a contribué au renforcement des capacités institutionnelles du CALM en aidant l'association à développer sa vision stratégique, s'engager efficacement dans les discussions sur la réforme potentielle du

gouvernement local, et à améliorer les compétences et les connaissances de ses membres en matière de plaidoyer et d'influence politique.

Le CALM a été soutenu dans le développement de son **avant-projet de plan stratégique de moyen terme** pour les six prochaines années. Le document est le fruit d'un processus de collaboration et de co-création mené par un groupe de travail nommé par le Bureau exécutif du CALM. Le groupe de travail était composé des vice-président-e-s du CALM, de représentant-e-s des réseaux du CALM, de maires de plusieurs municipalités et de membres du personnel de l'association. Parallèlement à l'élaboration du projet de plan stratégique, le Secrétariat a développé la théorie du changement pour le CALM. Il s'agissait de la première tentative de l'association d'utiliser cet outil ; le processus a permis d'accroître les capacités du Secrétariat en matière de planification stratégique et a fourni au personnel du Secrétariat une occasion importante de contribuer au processus de planification stratégique.

Le processus de planification stratégique s'est appuyé sur les conclusions et les recommandations de **l'évaluation de base de la position institutionnelle du CALM**, qui a été finalisée en décembre 2020. L'évaluation de base a été développée grâce aux entretiens avec les principales parties prenantes, notamment les membres du CALM, les représentant-e-s des autorités centrales, les partenaires de développement travaillant sur la gouvernance locale en Moldova et la société civile locale. Les recommandations portaient sur la culture et la structure organisationnelles, les systèmes de gestion, les sources de financement, les services aux membres, la communication avec les membres, le plaidoyer et l'engagement externe, ainsi que sur le suivi des performances et l'infrastructure opérationnelle.

L'association a bénéficié du soutien du Congrès pour **affiner sa vision de la réforme potentielle des collectivités locales** afin d'engager efficacement les discussions avec le niveau central du gouvernement. Deux membres du Groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale ont aidé le CALM à aligner sa perspective sur les recommandations du Congrès et les bonnes pratiques fondées sur l'expérience d'autres pays européens.

En outre, les membres du Bureau exécutif, du Conseil administratif et du Secrétariat du CALM ont amélioré leurs compétences en matière de **plaidoyer et d'influence politique, ainsi que leur compréhension des moyens de réaliser les ODD au niveau local**, grâce à un parcours de développement de capacités. Celui-ci a consisté en des ateliers interactifs en ligne, un webinaire d'échange avec des pairs d'associations de collectivités locales d'autres pays européens, avec la participation de Gunn Marit Helgesen (Norvège, EPP/CCE), rapporteure du Congrès sur la République de Moldova. En outre, un groupe de travail de maires a élaboré un projet de plan d'action sur le plaidoyer en faveur des finances locales afin de contribuer efficacement aux discussions sur le projet de politique fiscale pour 2021, notamment sur le plafonnement des impôts locaux. Les membres de CALM ont également bénéficié de ressources telles que des infographies expliquant les processus de l'association dans les domaines de la défense des intérêts et des marchés publics, ainsi que le recueil d'éthique publique du Congrès traduit en roumain.

Après l'élection de Maia Sandu à la présidence de la République de Moldova en décembre 2020, un certain nombre d'engagements politiques importants ont été pris dans le domaine de l'autonomie locale. En mars 2021, CALM a signé un accord de coopération avec le bureau du président et en avril 2021, le Congrès a signé une feuille de route post-suivi sur la démocratie locale avec les autorités moldaves, suivie d'une rencontre entre le président du Congrès, Leendert Verbeek (Pays-Bas, SOC/N/DP), et la présidente de la République de Moldova, Maia Sandu, soulignant l'importance du renforcement de la démocratie locale en Moldova. Par ailleurs, il convient de noter que le CALM assure la présidence du Réseau des associations de pouvoirs locaux de l'Europe du Sud-Est (NALAS) en 2021, et qu'elle a renouvelé son Bureau exécutif et son Conseil administratif en décembre 2020.

Compte tenu des éléments favorables du climat politique et du contexte régional, le Congrès a soumis pour financement la proposition de la phase II du projet de coopération en collaboration avec le CALM et des collectivités locales de la République de Moldova.

Ukraine

Titre du projet	Renforcer la démocratie et générer la confiance au niveau local en Ukraine
Dates	Juillet 2018 – juin 2021
Budget	€ 1 600 000
Financements	Plan d'Action pour l'Ukraine 2018-2022 ^{xiii}
Objectifs	Le projet vise à améliorer la qualité de la démocratie locale en Ukraine en renforçant les cadres institutionnels et en soutenant les autorités locales et leurs associations nationales pour promouvoir la prise de décision éthique et construire une gouvernance locale plus orientée vers les citoyens, inclusive et transparente.

La durée du projet a été prolongée de quatre mois afin de fournir un soutien continu jusqu'au prochain projet. Après trois ans de mise en œuvre, des résultats significatifs ont été obtenus, qui sont détaillés ci-dessous.

La **consultation des collectivités locales** sur les changements législatifs liés à l'autonomie locale en Ukraine a été renforcée par le soutien d'experts, membres du Groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale, notamment lors de la table ronde parlementaire sur la révision de la loi "sur l'autonomie locale en Ukraine" qui s'est tenue le 1er mars 2021. En février 2021, Andreas Kiefer, Secrétaire général du Congrès, a participé à l'évènement de lancement du "Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Ukraine", qui constitue une plateforme supplémentaire de consultation et de collaboration renforcée entre le gouvernement central et les collectivités locales.

La subvention à l'Association des villes ukrainiennes (AUC), accordée en janvier 2020 et finalisée après 12 mois, a aidé l'Association à introduire un nouveau système de gestion de la communication interne. Cela a assuré un flux et un échange d'informations plus efficaces, notamment sur l'analyse de la législation, les recommandations aux autorités locales et la communication entre les membres du personnel de toutes les branches régionales de l'AUC et ses membres. La subvention a également permis à l'AUC de développer **une nouvelle page web sur l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes**, avec une compilation des meilleures pratiques afin de soutenir les élus locaux et les fonctionnaires dans la mise en œuvre de politiques et de programmes équilibrés entre les hommes et les femmes au niveau local.

Une **perspective de genre plus forte** a été intégrée dans toutes les activités en Ukraine pour promouvoir la participation des femmes à la vie locale et favoriser l'égalité des genres. Un cours en ligne sur "L'intégration de la dimension de genre au niveau local en Ukraine" a été élaboré et lancé fin 2020, conjointement avec l'Association des villes ukrainiennes (AUC), qui a suscité une forte demande. Près de 100 représentants d'autorités locales ukrainiennes et du personnel de l'AUC ont suivi la formation au cours des derniers mois. **Un module supplémentaire au cours en ligne** est en développement sur le sujet de la prévention et lutte contre le sexisme au niveau local, basé sur le guide du même thème^{xiv}.

Les conclusions du rapport d'information du Congrès sur les élections locales en Ukraine ont été présentées et discutées dans le cadre du Forum sur "L'efficacité des collectivités locales comme toile de fond d'un État démocratique et de droit" le 9 décembre 2020. Cela a contribué à initier de **nouvelles améliorations de la législation électorale nationale** sur la base des résultats des élections locales de 2020 et conformément à la Charte européenne de l'autonomie locale.

En raison de la **promotion des principes de gouvernement ouvert** et de l'inclusion effective des autorités locales et régionales dans la conception et la mise en œuvre du Plan d'Action National du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), l'AUC est devenue un membre permanent du Conseil de coordination de l'initiative du Partenariat pour un gouvernement ouvert en Ukraine. Grâce au soutien du Congrès à l'AUC et au Cabinet des ministres pour la création d'une **plateforme de dialogue national-local sur le gouvernement ouvert en Ukraine**, la première réunion officielle a eu lieu en avril 2021. En outre, le **manuel existant sur le gouvernement local ouvert et l'éthique publique en Ukraine** est en cours de mise à jour afin d'introduire

des modifications pertinentes tenant compte des derniers changements institutionnels et législatifs en Ukraine dans le domaine de la lutte contre la corruption, la transparence, la participation citoyenne et le gouvernement ouvert, ainsi que des exemples de jurisprudence et de bonnes pratiques.

Le **dialogue et les échanges politiques** ont été renforcés lors d'un séminaire destiné à la nouvelle délégation ukrainienne au Congrès, nommée en mars 2021, en vue d'améliorer son implication et coopération au sein du Congrès et du Conseil de l'Europe. Les membres de la délégation ukrainienne ont reçu les outils nécessaires pour participer efficacement aux travaux statutaires du Congrès et créer un sentiment de communauté au sein de la délégation.

II. Activités de coopération au Kosovo*

Kosovo*

Titre du projet	Promouvoir la démocratie locale au Kosovo*
Dates	Juillet 2020 – décembre 2021
Budget	€ 400 000
Financements	Plusieurs donateurs financent les projets mis en œuvre dans le cadre de l'Aperçu des activités de coopération au Kosovo* (2019) ^{xv}
Objectifs	L'objectif est d'améliorer l'autonomie locale au Kosovo* et la qualité de la démocratie locale, conformément aux normes européennes en matière de démocratie locale et régionale. En outre, le projet vise à renforcer les capacités des autorités locales et des élu-e-s en tant que moteurs du changement et aborde les éléments clés de la bonne gouvernance locale, notamment les moyens de prévenir et de combattre la corruption et d'encourager la participation des citoyens comme façon de renforcer la responsabilité de l'administration publique locale.

Le processus **d'examen de la conformité du cadre juridique et de la pratique au Kosovo* par rapport aux normes européennes** a été lancé avec le soutien d'un membre du Groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale et d'un expert local. L'objectif est de formuler des recommandations pour renforcer la démocratie locale sur la base de recherches, d'entretiens et de réunions de groupes de discussion en mai 2020 avec les autorités locales et l'Association des municipalités du Kosovo.

Le projet de manuel sur le gouvernement local ouvert et l'éthique publique au Kosovo* a été élaboré avec l'Institut démocratique du Kosovo* en vue de lancer des activités de développement des capacités pour les membres de l'Association des municipalités du Kosovo et d'inclure le manuel dans l'outil en ligne [bE-Open](#) lancé par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux en mars 2021.

III. Activités de coopération dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des pays voisins

Maroc

Titre du projet	Renforcer la gouvernance démocratique au niveau local et régional au Maroc
Dates	Avril 2019 – juillet 2021
Budget	€ 234 000

Financement	Plusieurs donateurs financent le Partenariat de voisinage du Conseil de l'Europe avec le Maroc (2018-2021) ^{xvi}
Objectifs	Le projet vise à fournir une assistance au processus de régionalisation, à renforcer les capacités institutionnelles et les compétences de plaidoyer des associations des collectivités local et régionales, à sensibiliser au rôle et responsabilités des élu-e-s locaux-ales et régionaux-ales, et à promouvoir la démocratie participative aux niveaux local et régional. Une attention spéciale est accordée aux aspects transversaux tels que la dimension de genre et l'implication de la société civile.

La **mise en œuvre de la loi sur la Régionalisation avancée** a été soutenue par des réunions régulières du Comité de Pilotage composé de représentants de la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) du Ministère de l'Intérieur, des trois associations nationales, du chef du Bureau du Conseil de l'Europe à Rabat et de l'équipe du projet, pour guider la révision de la législation existante. L'appui du projet à la réforme de régionalisation avancée se concentre en particulier sur les outils de la gouvernance décentralisée, les compétences des trois niveaux de gouvernance territoriale et leurs modes de financement, ainsi que sur les mécanismes de démocratie participative et le statut des élu-e-s.

En mars 2021, le Congrès a organisé conjointement avec l'AMPCPP une rencontre nationale sur « La réforme du cadre législatif relatif aux Préfectures et Provinces, compétences et mises en œuvre ». L'objectif de cette rencontre était de s'accorder sur les projets d'amendements à la loi organique n°112-14, dans le cadre de la réforme législative entreprise par le Ministère de l'Intérieur ; les projets d'amendements ont été finalisés à la suite des échanges et recommandations formulées lors de la rencontre, qui a clôturé le processus de révision lancé en septembre 2020.

Le **renforcement des capacités et des échanges entre pairs** ont été renforcés entre les élu-e-s marocain-e-s et leurs homologues européen-ne-s dans le cadre du statut de Partenaire de la démocratie locale, accordé au Royaume du Maroc en avril 2019. La délégation marocaine a participé aux réunions en ligne des Commissions Statutaires et des Forums Statutaires, ainsi qu'à la Session de mars 2021. Le Congrès, en partenariat avec l'association Actions in the Mediterranean (AIM), discute depuis avril 2021 d'une activité sur le renforcement de la participation des femmes à la vie politique au niveau local. En effet, 2021 est l'année des élections à tous les niveaux de gouvernance au Maroc et l'une des priorités du projet est de soutenir une plus grande participation des femmes aux élections, tant comme candidates qu'électrices.

Les activités de coopération ont permis de **mieux faire connaître les travaux du Congrès et du Conseil de l'Europe** à travers la traduction en Arabe, publication et diffusion d'exemplaires papiers de la Collection Ethique Publique du Congrès, d'une brochure sur le Partenariat Sud-Med et de documents du Congrès sur la Semaine Européenne de la Démocratie Locale. Dans le cadre des efforts visant à encourager le dialogue et la consultation entre les autorités centrales et territoriales, un webinaire sur les **mécanismes de consultation** a été organisé conjointement avec le projet de coopération en Tunisie, le 24 novembre 2020, avec la participation de représentant-e-s d'associations européennes de collectivités locales et régionales, de membres du Congrès, de membres des associations marocaines et tunisiennes de collectivités territoriales et des délégations au Congrès, ainsi que de représentant-e-s du gouvernement ; les discussions qui ont suivi le webinaire ont abouti à un accord de principe pour l'établissement d'une plateforme de consultations entre les associations et le gouvernement national.

Les **capacités en communication** des associations ont été renforcées par le développement du site web de l'Association Marocaine des Présidents des Conseils Communaux (AMPCC) en quatre langues (arabe, français, anglais et espagnol) et d'une plateforme de formations en ligne pour l'Association Marocaine des Présidents des Conseils des Préfectures et des Provinces (AMPCPP), destinées à ses membres. Ces activités viennent compléter le développement antérieur des sites web de l'AMPCPP et de l'Association des Régions du Maroc (ARM) en septembre-décembre 2020.

Tunisie

Titre du projet	Promouvoir la gouvernance locale en Tunisie
Dates	Avril 2019 – juillet 2021
Budget	€ 333 000
Financement	Plusieurs donateurs financent le Partenariat de voisinage du Conseil de l'Europe avec la Tunisie (2018-2021) ^{xvii}
Objectifs	Le projet vise à contribuer à la mise en œuvre de la réforme de la décentralisation en Tunisie. L'accent est mis sur la finalisation du cadre juridique de la décentralisation, le renforcement des capacités et du rôle de plaidoyer de la Fédération Nationale des Communes Tunisiennes (FNCT) en tant que représentant fort et légitime de toutes les municipalités ; et la fourniture d'un soutien et d'outils pour l'établissement d'une démocratie juste, transparente et participative au niveau local.

Le soutien apporté par le projet a contribué à **l'amélioration significative de l'organisation administrative, de la direction politique et des capacités générales de la FNCT**, conformément aux recommandations formulées dans une **étude comprenant des lignes directrices sur l'organisation fonctionnelle des associations de collectivités locales** préparée par un expert du Congrès.

Les activités de plaidoyer et de communication de la Fédération ont été renforcées par la création en son sein d'un nouveau service thématique et le recrutement de trois employés (directrice du service, chargés de plaidoyer et de communication) grâce à une subvention du Congrès. Cela a permis le **développement des stratégies de plaidoyer et de communication de la Fédération**. Un soutien a également été apporté à la FNCT pour l'organisation d'une **consultation nationale afin d'évaluer, du point de vue des municipalités, la mise en œuvre du processus de décentralisation**. Les résultats seront présentés dans un rapport avec des recommandations adressées au gouvernement national.

Ces éléments ont contribué à accroître l'expertise et la légitimité de la Fédération en tant que porte-parole des autorités locales vis-à-vis du gouvernement central. **Les mécanismes de consultation et le dialogue entre les autorités centrales et locales ont été le sujet d'un webinaire** organisé en novembre 2020, conjointement avec le projet au Maroc, avec la participation de représentants d'associations européennes de collectivités locales et régionales, de membres du Congrès, de membres des associations marocaine et tunisienne de collectivités territoriales et des délégations auprès du Congrès, ainsi que de représentants du gouvernement. À la suite du webinaire et de la demande des autorités tunisiennes, une **étude d'expert** est en cours de préparation, pour proposer des recommandations et accompagner la Tunisie dans la mise en place d'un cadre de consultations régulières entre les autorités locales et le gouvernement national.

La coopération a également été établie avec la Haute Instance des finances locales (HIFL), avec la **contribution du Congrès au premier numéro de la revue des finances locales** qui a permis de souligner les principes et dispositions phares sur le financement local inscrits dans la Charte européenne de l'autonomie locale. En outre, les capacités institutionnelles de la HIFL ont été renforcées grâce à un **soutien financier visant à améliorer ses compétences et son expertise en matière de système d'information et de collecte de données**. Le projet fournira également un soutien expert pour une **étude sur la réforme de la fiscalité locale** en Tunisie.

Les outils du Congrès et les bonnes pratiques en matière de promotion de l'éthique publique et de lutte contre la corruption ont été diffusés par le biais du coffret de la "Collection éthique publique" traduit en arabe et lors d'un webinaire organisé en coopération avec l'Instance nationale de lutte contre la corruption (INLUCC), qui a permis de présenter le cadre juridique et les initiatives tunisiennes. En décembre 2020, le vice-président du Congrès Xavier Cadoret (France, SOC/V/DP) a participé au Congrès annuel de l'INLUCC et a partagé les outils de la e-gouvernance développés en Europe pour renforcer la transparence et la

redevabilité au niveau local. En outre, le projet coopère avec l'INLUCC en fournissant un soutien expert pour renforcer les **mécanismes de contrôle interne** dans les municipalités, avec un **cours de formation** thématique organisé pour les représentants de 80 municipalités (élus et administration) visant à renforcer leurs connaissances et compétences dans ce domaine.

Le dialogue politique et les échanges entre les deux rives de la Méditerranée ont été renforcés **dans le cadre institutionnel du statut de Partenaire de la démocratie locale** accordé à la République tunisienne en octobre 2019. La délégation tunisienne a participé en ligne à toutes les commissions statutaires du Congrès et aux réunions du Forum statutaire. Tout comme les délégations nationales, la délégation tunisienne a été renouvelée lors de la session de renouvellement en mars 2021.

Notes

ⁱ Les plans d'action et documents du Conseil de l'Europe pour la coopération en Europe et les documents cadres pour la coopération dans la région de voisinage sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.coe.int/fr/web/programmes/action-plans1>.

Les activités organisées dans le cadre de la politique de voisinage ont été mises en œuvre suite à la création par le Congrès du statut de partenaire pour la démocratie locale en 2014. Pour la politique, voir " Rapport sur la mise en œuvre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines ", CM(2017)27-final, Bureau des ministres, 19 mai 2017. Disponible à l'adresse : https://search.coe.int/cm/pages/result_details.aspx?objectId=0900001680712370

Pour le statut, voir la résolution 376 (2014) Statut de partenaire pour la démocratie locale. Disponible à l'adresse : <https://rm.coe.int/statut-de-partenaire-pour-la-democratie-locale-resolution-rapporteurs-/16807198a2>

ⁱⁱ Le dernier rapport complet sur les " Activités de coopération du Congrès dans les États membres et les régions voisines ", CG/BUR35(2020)INF54, Bureau du Congrès, 20 novembre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.coe.int/fr/web/congress/co-operation-activities>

ⁱⁱⁱ Bureau du Congrès, "Améliorer l'impact des recommandations du Congrès : Lignes directrices pour les activités de coopération dans les États membres du Conseil de l'Europe", CG/BUR/2015(27)31, 23 mars 2015. Disponible sur : <https://rm.coe.int/168071a684>

^{iv} Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, "Les priorités du Congrès 2017-2020" et "Les priorités du Congrès 2021-2026". Disponible sur <https://www.coe.int/fr/web/congress/priorities-of-the-congress>

^v bE-Open : Gouvernement local ouvert - Un outil d'action. Disponible sous : <https://www.coe.int/fr/web/congress/beopen>

^{vi} Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, dans le présent texte, doit être comprise dans le plein respect de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies et sans préjudice du statut du Kosovo.

^{vii} Les projets relevant du Plan d'action doivent être financés par de multiples sources, notamment les programmes conjoints avec l'Union européenne, les contributions volontaires des pays donateurs et des organisations internationales, ainsi que le budget ordinaire du Conseil de l'Europe. Le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour le Bélarus 2019-2022 est disponible à l'adresse suivante : <https://rm.coe.int/ap-belarus-2019-2021-web-en/168098f1bd>

^{viii} Plan d'action Bosnie-Herzégovine 2018-2021 du Conseil de l'Europe. Disponible sous : [Plan d'action Bosnie-Herzégovine 2018-2021](https://rm.coe.int/bih-action-plan-2018-2021-en/16808b7563) Council of Europe Action Plan for Bosnia and Herzegovina 2018-2021. Available at: <https://rm.coe.int/bih-action-plan-2018-2021-en/16808b7563>.

^{ix} Le projet est mis en œuvre conjointement par le Congrès et la Direction générale de la démocratie, de la division des élections et de la société civile.

^x Council of Europe Action Plan for Georgia (2020-2023). Available at: <https://rm.coe.int/168098f179>

^{xi} Les éditions précédentes sont intitulées Manuel sur la transparence et la participation des citoyens en Géorgie, disponible à l'adresse <https://rm.coe.int/handbook-georgia-eng/1680786b7d>

^{xii} Le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldavie 2017-2020 est financé par 7 États membres : Bulgarie, Liechtenstein, Lituanie, Norvège, Roumanie, Suède et Suisse. Le plan d'action est disponible à l'adresse suivante : <https://rm.coe.int/16806cd3a5>

^{xiii} The Action Plan for Ukraine 2018-2022 is funded by 17 member States: Canada, Czech Republic, Estonia, Finland, Hungary, Ireland, Latvia, Liechtenstein, Lithuania, Luxembourg, Netherlands, Norway, Poland, Romania, Sweden, Switzerland, Turkey. The Action Plan is available at: <https://rm.coe.int/168078b606>.

^{xiv} Council of Europe, "Preventing and Combatting Sexism at Local Level in Ukraine A Guide for Women and Men in Local Politics" (2020). Available at: <http://rm.coe.int/preventing-and-combatting-sexism-at-the-local-level-in-ukraine-eng-web/16809ee57f>.

^{xv} Conseil de l'Europe, Aperçu des activités de coopération au Kosovo* (2019). Disponible sous : https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=0900001680933ba2

^{xvi} Le document du Partenariat de Voisinage avec le Maroc est disponible ici : <https://www.coe.int/en/web/programmes/morocco>.

^{xvii} Le document de Partenariat de voisinage avec la Tunisie 2018-2021 est disponible ici : <https://www.coe.int/fr/web/programmes/tunisia>